

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.064

L'An Deux Mille, le 26 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

19 JUIN 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

19 JUIN 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. BOISNARD, Adjoint

M. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD  
DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ACQUISITION DU TERRAIN DE M. LEPOUDER

**VOTE** : UNANIMITE

Monsieur LEPOUDER, propriétaire de la parcelle cadastrée section BE n°629, pour 72 m2 sise 94 avenue du Maine Arnaud, a signé le 14 mai 2000 une promesse de cession gratuite de son terrain.

Ce terrain situé à l'extrémité de l'avenue du Maine-Arnaud, est inscrit dans l'emprise de cette voie. L'acquisition de cette zone est indispensable au maintien du giratoire Pivoines / Pinsons / Maine-Arnaud dont l'aménagement a été réalisé voici plusieurs années.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la promesse signée par M. LEPOUDER le 14.05.2000 pour céder à titre gratuit à la Ville de ROYAN la parcelle cadastrée section BE n° 629 pour 72 m2,
- Considérant que le terrain de M. LEPOUDER s'inscrit dans l'emprise de la voie Maine-Arnaud,

#### **D E C I D E**

- D'acquérir, à titre gratuit, la parcelle de terrain sise 94, Avenue du Maine Arnaud, cadastrée section BE n° 629 pour 72 m2, appartenant à Monsieur LEPOUDER.
- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la cession.
- De désigner l'étude de Maître BONNEAU, 4 avenue de Pontaillac, 17200 ROYAN, Notaire du vendeur, pour la rédaction de l'acte de vente.
- D'imputer la dépense au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 juin 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**